

TABLE DES MATIÈRES

Remarques à l'intention du lecteur	2
Champ d'application	4
Structure et adéquation des fonds propres	4
Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque	8
Cadre de gestion intégrée des risques	8
Encadrements inhérents à la gestion des risques	8
Risque de crédit	9
Prêts hypothécaires résidentiels	9
Prêts aux entreprises	11
L'atténuation des risques de crédit	11
Renseignements supplémentaires liés au risque de crédit	12
Risque de contrepartie	13
Expositions de titrisation	13
Risque de marché	13
Risque de liquidité	14
Risque opérationnel	14
Risque d'assurance	15
Risque stratégique	15
Risque de réputation	15
Politique de rémunération globale du Mouvement des caisses Desjardins	15
Gouvernance et gestion du risque en matière de rémunération globale	15

REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux. Le présent rapport comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale. Ces énoncés se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer » et « pouvoir », des verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que des mots et des expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale et spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, ces prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels diffèrent sensiblement. Divers facteurs indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins peuvent influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport. Ces facteurs incluent ceux décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport annuel 2012 du Mouvement Desjardins et comprennent notamment les risques de crédit, de contrepartie et d'émetteur, de marché, de change, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation. Mentionnons également, au titre des risques, le risque environnemental, les changements d'ordre législatif ou réglementaire au Québec, au Canada ou dans le monde, comme les changements apportés aux politiques monétaires et fiscales, aux directives concernant la présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidités, ou les interprétations qui en sont faites, ainsi que les modifications apportées aux lignes directrices relatives aux fonds propres et les nouvelles interprétations de ces dernières.

Citons également des facteurs liés à l'évolution de la conjoncture économique et financière au Québec, au Canada ou dans le monde, notamment le taux de chômage, la concentration géographique des activités, les variations des taux d'intérêt et des cours de change, les échanges commerciaux entre le Québec et les États-Unis, la capacité des tiers de respecter leurs obligations envers le Mouvement Desjardins, les dépenses de consommation, la demande de crédit, l'effet de la vive concurrence dans un marché fortement perméable à la mondialisation ainsi que la présence de nouveaux concurrents et des concurrents établis. Mentionnons aussi les fraudes, y compris celles commises au moyen de l'utilisation inédite de nouvelles technologies contre le Mouvement Desjardins ou ses membres et ses clients, les procédures judiciaires ou réglementaires et les actions en justice, le comportement d'épargne des particuliers, l'incidence d'éventuels conflits internationaux, y compris le terrorisme, les catastrophes naturelles et les faits nouveaux.

En outre, mentionnons certains des facteurs de risque opérationnel, notamment les modèles de gestion du risque qui comportent des limites intrinsèques, les changements technologiques, les interruptions de services liées à Internet et à d'autres technologies, l'aptitude à concevoir de nouveaux produits et services et à les lancer sur le marché en temps opportun, la capacité de recueillir une information complète et exacte auprès de la clientèle et de ses contreparties, et la capacité de réaliser et d'intégrer des acquisitions et des alliances stratégiques. Enfin, citons les modifications des méthodes comptables dont le Mouvement Desjardins se sert pour présenter son bilan et ses résultats d'exploitation, y compris les incertitudes entourant les principales hypothèses et estimations comptables et les modifications apportées aux estimations, l'incidence de l'application de modifications comptables futures, la capacité de recruter et de conserver des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, et l'aptitude de la direction à prévoir et à gérer les facteurs de risque.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions défavorables sur les résultats. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs et sur d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport annuel 2012 du Mouvement Desjardins. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, il ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce document représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les membres et les analystes à comprendre le bilan du Mouvement Desjardins

aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Utilisation du présent document

Le contenu du présent document vise à soutenir la transparence et la communication des informations complémentaires inhérentes à la gestion des risques concernant le Mouvement Desjardins et ce, afin de permettre aux différents intervenants du marché financier d'apprécier son profil de risque.

Le Mouvement Desjardins en bref

Le Mouvement Desjardins est l'institution financière coopérative la plus importante au Québec avec un actif de 210,0 G\$ au 30 septembre 2013. Il est également le premier groupe financier coopératif du Canada. Il regroupe, entre autres, 376 caisses réparties au Québec et en Ontario, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), la Caisse centrale Desjardins, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada. Les secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages proposent aux membres et aux clients, particuliers et entreprises, une gamme complète de produits et de services financiers offrant une réponse adaptée à leurs besoins. Étant l'un des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de près de 45 000 employés et l'engagement de plus de 5 000 dirigeants élus.

Les rôles de trésorier et de représentant officiel auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien sont assumés par la Caisse centrale Desjardins. Cette entité est également une institution financière de nature coopérative qui fait partie intégrante du Mouvement Desjardins.

L'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités définies selon les besoins de ses membres et de ses clients ainsi que les marchés dans lesquels il évolue et elle reflète son mode de gestion interne. Ainsi, le réseau des caisses du Québec et de l'Ontario peut s'appuyer sur trois grands secteurs d'affaires qui lui permettent d'accroître l'agilité dont il a besoin pour faire évoluer ses produits et services, soit les secteurs Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages.

Le secteur d'activité Particuliers et Entreprises offre aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une vaste gamme de produits et de services financiers courants distribués principalement par l'entremise du réseau des caisses, mais aussi par l'intermédiaire de leurs centres financiers aux entreprises et de l'équipe des comptes majeurs. Il rend également ses produits et services disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution et de représentants hypothécaires, par téléphone, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Le secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes propose aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une gamme de produits et de services adaptés aux besoins évolutifs en matière de gestion de patrimoine et de sécurité financière des particuliers, des groupes, des entreprises et des coopératives. Ces produits et services sont distribués par l'entremise du réseau des caisses et par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution, par téléphone, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Le secteur d'activité Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. ainsi que celles de Western Financial Group Inc. En plus d'être offerts par l'entremise du réseau des caisses, les produits de ce secteur sont distribués par plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres financiers aux entreprises, par l'entremise d'un réseau de courtiers, par un réseau d'agents exclusifs sur le terrain, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Mode de présentation de l'information financière

Les états financiers combinés annuels et intermédiaires ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, lesquelles ne diffèrent pas des IFRS. À moins d'indication contraire, tous les

montants sont présentés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Les états financiers combinés annuels et intermédiaires ainsi que les rapports de gestion du Mouvement Desjardins sont disponibles à l'adresse www.desjardins.com/fr/a_propos/investisseurs et sur le site Internet SEDAR à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de Capital Desjardins inc.)

CHAMP D'APPLICATION

Pour le Mouvement Desjardins, les entités qui sont incluses dans le périmètre comptable le sont aussi dans le périmètre réglementaire. Seules les participations dans les filiales d'assurances sont exclues par voie de déduction. La composition du périmètre de consolidation comptable du Mouvement Desjardins est présentée à la section « Périmètre du groupe » à la note 2 aux états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins.

STRUCTURE ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

La gestion du capital a comme objectif de s'assurer que le niveau et la structure du capital du Mouvement Desjardins et de ses composantes sont adéquats par rapport aux risques pris par l'organisation, aux cibles de rentabilité, aux objectifs de croissance, aux attentes des agences de notation et aux exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition du capital et les mécanismes de circulation de ce dernier à l'interne et soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. La gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

Le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement et les politiques qui y sont liées sont décrits à la page 55 du rapport annuel 2012 du Mouvement Desjardins.

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF. Celle-ci a d'ailleurs été mise à jour le 1^{er} janvier 2013 pour tenir compte du dispositif révisé de la convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres (Bâle III), qui a été édicté par la Banque des règlements internationaux et qui a pour but de rendre le système financier plus sécuritaire et plus résilient lors des périodes de tension.

Accord de Bâle III

Le nouveau cadre réglementaire de Bâle III rehausse les exigences en matière de fonds propres (seuils minimaux à respecter). Ce nouveau dispositif, conjugué à des normes internationales de liquidité, constitue un élément essentiel du programme de réforme financière mondiale. Bien que ce dernier prévoit une période transitoire allant de 2013 à 2019 afin d'atténuer l'impact des nouvelles règles sur la capitalisation du Mouvement, l'AMF a exigé que le Mouvement respecte dès le premier trimestre de 2013 les seuils établis pour 2019 relativement au ratio de fonds propres de la catégorie 1a¹. Pour les ratios de fonds propres de la catégorie 1 et totaux, l'AMF exige que le Mouvement respecte dès le premier trimestre de 2014 les seuils déterminés pour 2019.

En vertu de la méthode dite « tout compris » de l'AMF, qui définit les fonds propres de la catégorie 1a¹, les fonds propres de la catégorie 1 et les fonds propres totaux, les institutions doivent appliquer les nouvelles normes de suffisance de capital de base sans égard à la transition.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1, que les institutions doivent maintenir pour satisfaire aux exigences réglementaires de la Banque des règlements internationaux et pour être considérées comme suffisamment capitalisées, est désormais de 8,5 %. De plus, le ratio de fonds propres de la catégorie 1a¹ doit minimalement être au-dessus de 7 %, ce

¹ Pour fins de comparaisons avec les normes du BSIF, les fonds propres de la catégorie 1a sont similaires aux «fonds propres sous formes d'actions ordinaires». Les fonds propres de catégorie 1b peuvent quant à eux être comparés aux «autres éléments de fonds propres de catégorie 1» tandis que les fonds propres de la catégorie 2 sont similaires.

qui comprend une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %. Enfin, le ratio des fonds propres totaux doit être supérieur à 10,5 %, et ce toujours en considérant cette même réserve.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères afin d'être désigné comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I). En sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement Desjardins devra respecter, à compter du 1er janvier 2016, une exigence supplémentaire de fonds propres de la catégorie 1a¹, correspondant à 1 % des actifs pondérés en fonction des risques. Ainsi, les exigences de fonds propres du Mouvement Desjardins de la catégorie 1a¹ seront de 8 % à compter du 1^{er} janvier 2016. Également, le Bureau du surintendant des institutions financières a statué que les six plus grandes institutions financières canadiennes remplissaient les critères de désignation à titre d'institution financière d'importance systémique intérieure.

En plus des ratios minimaux de fonds propres de la catégorie 1a¹, de la catégorie 1 et totaux, l'AMF exige que le Mouvement Desjardins conserve un ratio actifs/fonds propres réglementaires inférieur à 20 fois le total de ses fonds propres. Cette mesure permet de déterminer globalement la suffisance du capital, compte tenu de l'importance de l'actif total de l'entité, y compris de certains éléments hors bilan. Avec un ratio de 10,4 fois au 30 septembre 2013, le Mouvement Desjardins se situait largement en deçà de la limite fixée par l'AMF.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité aux catégories des fonds propres en sont exclus depuis le 1^{er} janvier 2013. Toutefois, en vertu de mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice de l'AMF, ceux qui répondent à certaines conditions seront éliminés progressivement des fonds propres à raison d'un rythme de 10 % par année sur une période de neuf ans qui a commencé le 1^{er} janvier 2013. Parmi ces instruments se trouve un montant de 2,1 G\$ de parts permanentes et de ristournes émises avant le 12 septembre 2010 qui est assujetti à cet amortissement de 10 %. Ces parts pouvaient être incluses dans les fonds propres de la catégorie 1 en vertu de Bâle II au 31 décembre 2012. Le Mouvement a élaboré une stratégie afin d'atténuer l'impact graduel de cet amortissement sur ses ratios.

De plus, les obligations de premier rang sont, elles aussi, assujetties à l'amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations de premier rang doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Des discussions portant sur l'application de ces exigences aux entités coopératives sont toujours en cours à l'échelle internationale. Le Mouvement ne prévoit procéder à aucune émission d'obligations de premier rang tant que ces exigences n'auront pas été précisées davantage.

Il est important de rappeler qu'en vertu du cadre réglementaire de Bâle II, l'AMF a accordé au Mouvement Desjardins son agrément relatif à l'« approche notations internes », sous réserve du respect de certaines conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – particuliers. Quant aux autres expositions de crédit et au risque de marché, ils sont évalués selon une « approche standard » alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'« approche indicateur de base ». Cet agrément est toujours valide dans le contexte du cadre réglementaire de Bâle III.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES
(en millions de dollars et en pourcentage)

	Au 30 septembre 2013 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2012 ⁽²⁾
	Sans égard à la transition ⁽³⁾	
Fonds propres de la catégorie 1a		
Instruments de fonds propres admissibles	1 499 \$	3 294 \$
Instruments de fonds propres assujettis au retrait progressif	1 889	s. o.
Réserves	11 400	10 216
Excédents non répartis	1 044	1 282
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	268	s. o.
Report attribuable à la modification de l'IAS 19	357	s. o.
Participations ne donnant pas le contrôle	14	60
Autres déductions ⁽⁴⁾	(2 297)	(1 927)
Total des fonds propres de la catégorie 1a	14 174	12 925
Participations ne donnant pas le contrôle	21	s. o.
Total des fonds propres de la catégorie 1b	21	s. o.
Total des fonds propres de la catégorie 1	14 195	12 925
Fonds propres de la catégorie 2		
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	2 783	3 092
Provision collective admissible	282	261
Parts de qualification admissibles	24	25
Autres titres admissibles	5	102
Autres déductions ⁽⁵⁾	(700)	(1 578)
Total des fonds propres de la catégorie 2	2 394	1 902
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1a, 1b et 2)	16 589 \$	14 827 \$
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1a	16,4 %	s. o. %
Fonds propres de la catégorie 1	16,4	16,8
Fonds propres totaux	19,2	19,3

- (1) Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF en vertu de Bâle III.
- (2) Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF en vertu de Bâle II.
- (3) « Sans égard à la transition » : renvoie à la méthode dite « tout compris » de l'AMF. Selon cette méthode, les institutions doivent appliquer dès 2013 les nouvelles normes de suffisance de capital édictées pour 2019.
- (4) Comprend principalement le goodwill de 441 M\$ (341 M\$ au 31 décembre 2012), le déficit de provision de 331 M\$ (309 M\$ au 31 décembre 2012) relatif à l'approche « notations internes », la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc.), au-dessus d'un certain seuil, soit 1 055 M\$ (2 624 M\$ au 31 décembre 2012), les actifs incorporels nets des passifs d'impôt différés de 460 M\$, y compris les logiciels de 172 M\$ ainsi que les actifs d'impôt différés de 71 M\$ découlant de pertes fiscales reportables prospectivement.
- (5) Comprend principalement les investissements en actions privilégiées de 700 M\$ dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire (Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie).

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

(en millions de dollars et en pourcentage)

	Approche notations internes		Approche standard		Total au 30 septembre 2013			Total au 31 décembre 2012
	Expositions ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Taux de pondération moyen des risques	
Emprunteurs souverains	— \$	— \$	13 646 \$	— \$	13 646 \$	— \$	— %	— \$
Institutions financières	—	—	9 446	1 890	9 446	1 890	20	1 607
Entreprises	—	—	43 316	33 172	43 316	33 172	77	30 627
Prêts hypothécaires ⁽²⁾	52 724	4 475	205	52	52 929	4 527	9	4 373
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles	27 159	7 479	—	—	27 159	7 479	28	7 589
Autres expositions sur la clientèle de détail ⁽²⁾	34 969	4 227	3 704	2 377	38 673	6 604	17	6 653
Titrisation ⁽³⁾	—	—	1 667	3 636	1 667	3 636	218	1 026
Actions	—	—	161	161	161	161	100	155
Portefeuille de négociation	—	—	1 227	349	1 227	349	28	334
Autres actifs ⁽⁴⁾	—	—	—	—	14 053	7 968	57	3 917
Facteur scalaire ⁽⁵⁾	—	971	—	—	—	971	—	961
Total du risque de crédit	114 852	17 152	73 372	41 637	202 277	66 757	33	57 242
Risque de marché	—	—	—	2 759	—	2 759	—	1 644
Risque opérationnel ⁽⁶⁾	—	—	—	—	—	12 104	—	11 884
Ajustement transitoire en fonction du seuil ⁽⁷⁾	—	—	—	—	—	4 876	—	6 125
Total des actifs pondérés en fonction des risques	114 852 \$	17 152 \$	73 372 \$	44 396 \$	202 277 \$	86 496 \$	— %	76 895 \$

(1) Exposition nette après atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions spécifiques selon l'approche standard mais non selon l'approche « notations internes », conformément à la ligne directrice de l'AMF).

(2) À partir du troisième trimestre de 2014, les expositions reliées à des prêts hypothécaires actuellement incluses dans la catégorie Autres expositions sur la clientèle de détail, seront considérées dans la catégorie Prêts hypothécaires.

(3) En 2013, comprend les titrisations non cotées, qui sont maintenant pondérées à 1 250 %.

(4) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode différente des méthodes standard ou notations internes. En 2013, cette rubrique comprend la part des investissements en dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc.), la part des investissements en dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs en dessous d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 250 % et la partie déduite (c'est à dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %.

(5) Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche « notations internes » pour les expositions de crédit, en conformité avec la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

(6) L'approche « indicateur de base » a été utilisée pour évaluer le risque opérationnel.

(7) Comme l'exige la section 1.6 de la ligne directrice de l'AMF.

STRUCTURE ET ORGANISATION DE LA FONCTION CHARGÉE DE LA GESTION DU RISQUE

Le Mouvement Desjardins, dans le cours normal de ses activités, est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de contrepartie et d'émetteur, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque stratégique et le risque de réputation. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable, et ce dans le respect des exigences de Bâle.

Cadre de gestion intégrée des risques

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des niveaux de tolérance établis en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités de l'organisation. Il vise également à se donner, grâce au Cadre de gestion intégrée des risques, un encadrement prudent et approprié qui respecte les principes d'imputabilité et d'indépendance reconnus.

L'appétit et la tolérance au risque sont des composantes importantes de ce cadre de gestion et permettent de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins est disposé à assumer dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit et la tolérance au risque servent ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension des risques et de leur incidence sur le profil de risque. Ce cadre prévoit un système d'indicateurs de risque qui sont suivis régulièrement afin d'assurer que le profil de risque du Mouvement Desjardins correspond au degré d'appétit et de tolérance au risque désiré par la haute direction et le conseil d'administration étant donné la mission, la vision et les valeurs du Mouvement Desjardins. Le conseil d'administration est responsable de l'approbation du dispositif lié à l'appétit et à la tolérance aux risques, qui doit refléter les objectifs stratégiques et financiers du Mouvement Desjardins.

Encadrements inhérents à la gestion des risques

Les principaux encadrements inhérents à la gestion des risques touchent notamment:

- La gestion intégrée des risques
- L'appétit et la tolérance au risque
- La gestion du risque de crédit
- L'autorisation des engagements de crédit
- Le risque de marché des portefeuilles de négociation
- La titrisation et les obligations sécurisées
- La gestion du risque de taux d'intérêt
- La gestion du risque de liquidité
- La gestion du risque de contrepartie et d'émetteur
- La gestion du risque opérationnel
- La continuité des affaires et la gestion de crise
- La gestion du risque de réputation
- Le programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres
- Les analyses de risques pour les projets et produits financiers
- Les simulations de crise
- La gestion du risque informationnel
- La gestion des risques du réseau des caisses
- La suffisance des liquidités des caisses

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements. De plus, le Mouvement est exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les lignes de change et les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et sur les valeurs mobilières.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS PAR PRODUIT

Au 30 septembre 2013

(en millions de dollars et en pourcentage)

	Total		Prêts garantis et/ou assurés ⁽¹⁾		Prêts douteux bruts	
	\$	%	\$	%	\$	%
Mouvement Desjardins						
Prêts hypothécaires résidentiels	90 063	64,7	30 698	73,4	133	27,4
Prêts à la consommation, cartes de crédit et autres prêts personnels	19 224	13,8	3 822	9,1	74	15,3
Prêts aux entreprises	29 903	21,5	7 327	17,5	278	57,3
Total	139 190	100,0	41 847	100,0	485	100,0

(1) Prêts entièrement garantis et/ou assurés par le gouvernement ou une agence gouvernementale. Excluant les assureurs privés.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS PAR ENTITÉ

Au 30 septembre 2013

(en millions de dollars et en pourcentage)

	Total	
	\$	%
Mouvement Desjardins		
Réseau des caisses	118 703	85,3
Services de cartes et monétique	10 049	7,2
Caisse centrale Desjardins	6 755	4,8
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	3 193	2,3
Autres entités	490	0,4
Total	139 190	100,0

Prêts hypothécaires résidentiels

PORTEFEUILLE DE FINANCEMENTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS AUX PARTICULIERS⁽¹⁾

Réseau des caisses du Québec et de l'Ontario⁽²⁾

Au 30 septembre 2013

(en millions de dollars et en pourcentage)

	Prêts non assurés ⁽³⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁴⁾		Prêts garantis / assurés ⁽⁵⁾		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Québec	38 939	96,5	6 989	94,9	28 925	97,2	74 854	96,6
Ontario	1 112	2,8	302	4,1	747	2,5	2 161	2,8
Autre	297	0,7	74	1,0	90	0,3	462	0,6
Toutes les régions⁷	40 348	100,0	7 365	100,0	29 762	100,0	77 477	100,0

(1) Désigne tous les financements aux particuliers pour lesquels un immeuble de 4 logements ou moins est fourni en garantie. Les financements hypothécaires résidentiels sur un immeuble de 4 logements ou moins détenus ailleurs que dans le réseau des caisses du Québec et de l'Ontario totalisent 204,8 M\$.

(2) Les caisses de l'Ontario ne sont pas légalement soumises aux règles de l'AMF puisque ces dernières sont sous la juridiction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts.

(3) Prêts à terme hypothécaires conventionnels incluant la portion amortie conventionnelle des marges de crédit hypothécaires et prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de 4 logements ou moins.

(4) Portion non amortie des marges de crédit hypothécaires et marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de 4 logements ou moins.

(5) Prêts à terme hypothécaires et portion amortie des marges de crédit hypothécaires pour lesquels Desjardins possède une garantie ou une assurance, complète ou partielle, auprès d'un assureur hypothécaire (public ou privé) ou d'un gouvernement.

RATIO PRÊT-VALEUR (RPV) MOYEN DES FINANCEMENTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS AUX PARTICULIERS NON ASSURÉS OCTROYÉS AU COURS DU TRIMESTRE

Réseau des caisses du Québec et de l'Ontario ⁽¹⁾

Au 30 septembre 2013

(en nombre et en pourcentage de prêts octroyés et ratio prêt-valeur moyen, par région géographique)

	Prêts non assurés ⁽²⁾		Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾		Total non assuré	
	#	%	#	%	#	%
Québec	6 153	67,0	15 103	68,8	21 256	68,3
Ontario	216	67,3	349	72,6	565	70,8
Autre	25	74,4	35	71,9	60	72,8
Toutes les régions	6 394	67,0	15 487	68,9	21 881	68,4

(1) Les caisses de l'Ontario ne sont pas légalement soumises aux règles de l'AMF puisque ces dernières sont sous la juridiction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts.

(2) Prêts à terme hypothécaires conventionnels et prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de 4 logements ou moins.

(3) Marges de crédit hypothécaires incluant les prêts liés amortis et marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de 4 logements ou moins.

PÉRIODE D'AMORTISSEMENT RÉSIDUEL DES FINANCEMENTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS AUX PARTICULIERS

Réseau des caisses du Québec et de l'Ontario ⁽¹⁾

Au 30 septembre 2013

(En prêts bruts et en pourcentage du total par catégorie d'amortissement restant)

	Prêts non assuré ⁽²⁾		Prêts garantis / assurés ⁽³⁾		Total des prêts amortis	
	\$	%	\$	%	\$	%
0-10 ans	2 071	5,1	104	0,4	2 175	3,1
10-20 ans	11 165	27,7	3 109	10,5	14 274	20,4
20-25 ans	24 754	61,3	15 301	51,4	40 056	57,1
25-30 ans	2 176	5,4	6 591	22,1	8 766	12,5
30-35 ans	156	0,4	4 114	13,8	4 270	6,1
35 ans et +	27	0,1	543	1,8	570	0,8
Tous les amortissements	40 348	100,0	29 763	100,0	70 111	100,0

(1) Les caisses de l'Ontario ne sont pas légalement soumises aux règles de l'AMF puisque ces dernières sont sous la juridiction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts.

(2) Prêts à terme hypothécaires conventionnels incluant la portion amortie conventionnelle des marges de crédit hypothécaires et prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de 4 logements ou moins.

(3) Prêts à terme hypothécaires et portion amortie des marges de crédit hypothécaires pour lesquels Desjardins possède une garantie ou une assurance, complète ou partielle, auprès d'un assureur hypothécaire (public ou privé) ou d'un gouvernement.

Impact potentiel d'une situation de crise sur le portefeuille de financements hypothécaires résidentiels

Dans le cadre du programme de simulations de crise, Desjardins évalue annuellement le risque de crédit de son portefeuille de prêts hypothécaires sous différentes conjonctures économiques. Les répercussions sur les dotations à la provision pour pertes sur créances et sur les ratios de capital sont établies avec ces simulations de crise. L'effet de variations du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés. Les dernières études démontrent que malgré une crise immobilière au Canada, la capitalisation du Mouvement Desjardins demeurerait solide.

Prêts aux entreprises

L'octroi du crédit aux entreprises est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier dans le cadre de laquelle chaque emprunteur se voit attribuer une cote représentant son niveau de risque. Ces cotes sont attribuées individuellement à la suite d'un examen détaillé des caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de l'entreprise. Pour les principaux portefeuilles commerciaux, le dispositif de notation comprend 19 cotes, regroupées en 12 échelons, représentant chacune un niveau de probabilité de défaut.

Le tableau suivant présente une comparaison des cotes internes avec celles attribuées par les agences externes.

Cotes selon le niveau de risque

Cotes	Moody's	S&P	Description
1 à 2	Aaa à Aa3	AAA à AA-	
2,5	A1 à A3	A+ à A-	De première qualité
3 à 4	Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-	
4,5 à 5,5	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	
6 à 7,5	B1 à Caa1	B+ à CCC+	De qualité inférieure
8 et 9	Caa2 à C	CCC à C-	
10 à 12	D	D	Prêts douteux ou défaillance

L'atténuation des risques de crédit

Dans ses opérations de prêt, le Mouvement Desjardins obtient, si elle est jugée nécessaire, une garantie pour la facilité d'emprunt du membre ou du client, et ce d'après une évaluation de sa solvabilité. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des comptes débiteurs, des stocks, de la trésorerie, des titres de gouvernements ou des actions. Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 30 septembre 2013, les prêts garantis et/ou assurés par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics représentaient 30,1% du total des prêts bruts, comparativement à 30,4% à la fin de 2012. Des politiques et des procédures adaptées à chacun des produits décrivent les exigences relatives à l'évaluation des sûretés, leur validation sur le plan juridique et leur suivi.

Au besoin, le Mouvement Desjardins utilise des mécanismes de partage des risques avec d'autres institutions financières tels que la syndication de prêts. La multitude d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de la plupart des sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement.

Les éléments relatifs à structure et l'organisation de la fonction chargée de la gestion du risque de crédit sont décrits plus amplement à la section 4.0. « Gestion des risques » et à la sous-section « Risque de crédit » du rapport de gestion annuel 2012 du Mouvement Desjardins.

Renseignements supplémentaires liés au risque de crédit

Les tableaux suivants présentent des données supplémentaires liées au risque de crédit. Les expositions utilisées et non utilisées sont constituées des principaux risques de crédit tandis que les expositions hors bilan incluent les montants en équivalent-crédit des transactions assimilables, les dérivés gré à gré, les autres expositions hors bilan et tout le portefeuille de négociation.

EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS (EXPOSITIONS EN CAS DE DÉFAILLANCE [ECD])

Au 30 septembre 2013
(en millions de dollars)

	Catégories d'exposition ⁽¹⁾					Expositions nettes ⁽³⁾
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Expositions hors bilan ⁽²⁾	Total		
Approche standard						
Emprunteurs souverains	12 992 \$	634 \$	20 \$	13 646 \$	13 646 \$	
Institutions financières	6 634	1 867	5 677	14 178	9 446	
Entreprises	39 674	3 716	1 283	44 673	43 316	
Prêts hypothécaires ⁽⁴⁾	205	—	—	205	205	
Autres expositions sur la clientèle de détail ⁽⁴⁾	4 708	564	32	5 304	3 704	
Titrisation	1 667	—	—	1 667	1 667	
Actions	161	—	—	161	161	
Portefeuille de négociation	—	—	16 649	16 649	1 227	
Approche notations internes						
Prêts hypothécaires	44 586	8 138	—	52 724	52 724	
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	9 618	17 535	6	27 159	27 159	
Autres expositions sur la clientèle de détail ⁽⁴⁾	34 635	334	—	34 969	34 969	
Total	154 880 \$	32 788 \$	23 667 \$	211 335 \$	188 224 \$	

(1) La définition des catégories d'exposition liées aux exigences de capital réglementaire diffère de la classification comptable.

(2) Incluant les transactions assimilables à des pensions, les dérivés de gré à gré et les autres expositions hors bilan.

(3) Après techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris l'utilisation des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

(4) À partir du troisième trimestre 2014, les expositions reliées à des prêts hypothécaires actuellement incluses dans la catégorie Autres expositions sur la clientèle de détail, seront considérées dans la catégorie Prêts hypothécaires.

EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS ⁽¹⁾ ET PAR TRANCHES DE RISQUE (APPROCHE STANDARD) ⁽²⁾

Au 30 septembre 2013
(en millions de dollars)

	Tranches de risque								Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	Autres	Total	
Emprunteurs souverains	13 646 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	13 646 \$	
Institutions financières	—	14 178	—	—	—	—	—	14 178	
Entreprises	—	931	—	345	—	43 071	399	44 746	
Prêts hypothécaires	—	—	200	—	—	5	—	205	
Autres expositions sur la clientèle de détail	—	—	—	—	5 267	24	33	5 324	
Titrisation	—	1	—	—	—	749	917	1 667	
Actions	—	—	—	—	—	161	—	161	
Portefeuille de négociation	3 815	8 129	—	311	—	4 394	—	16 649	
Total	17 461 \$	23 239 \$	200 \$	656 \$	5 267 \$	48 404 \$	1 349 \$	96 576 \$	

(1) La définition des catégories d'exposition liées aux exigences de capital réglementaire diffère de la classification comptable.

(2) Expositions avant provisions individuelles pour pertes et avant ARC.

EXPOSITIONS PAR CATÉGORIES D'ACTIF ⁽¹⁾ ET PAR ÉCHÉANCES RÉSIDUELLES CONTRACTUELLES

Au 30 septembre 2013
(en millions de dollars)

	Échéances résiduelles contractuelles			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Approche notations internes				
Prêts hypothécaires ⁽²⁾	22 736 \$	29 332 \$	656 \$	52 724 \$
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail ⁽²⁾	27 159	—	—	27 159
Autres expositions sur la clientèle de détail	5 119	25 380	4 470	34 969
Total	55 014 \$	54 712 \$	5 126 \$	114 852 \$

(1) La définition des catégories d'exposition liées aux exigences de capital réglementaire diffère de la classification comptable.

(2) À partir du troisième trimestre de 2014, les expositions reliées à des prêts hypothécaires actuellement considérées dans la catégorie Expositions renouvelables sur la clientèle de détail, seront transférées dans la catégorie Prêts hypothécaires.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relativement à divers types de transactions portant sur les valeurs mobilières, les instruments financiers dérivés et les prêts de valeurs.

Le Bureau de la gestion des risques détermine les montants maximaux d'exposition, par contrepartie et par émetteur, à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins. Le Mouvement a une grande proportion de ses expositions vis-à-vis des différents paliers gouvernementaux canadiens, des entités publiques ou parapubliques québécoises et des grandes banques canadiennes. Pour la plupart, leur notation de crédit est égale ou supérieure à A-. Par ailleurs, le Mouvement Desjardins n'est pas exposé directement à la dette souveraine de la Grèce, du Portugal, de l'Italie, de l'Irlande et de l'Espagne. Son exposition aux institutions financières européennes et américaines est, quant à elle, marginale. Les éléments relatifs à structure et l'organisation de la fonction chargée de la gestion du risque de contrepartie et d'émetteur sont décrits plus amplement à la section 4.0. « Gestion des risques » à et la sous-section « Risque de crédit » du rapport de gestion du rapport annuel 2012 du Mouvement Desjardins.

EXPOSITIONS DE TITRISATION

Ces informations sont présentées à la note 8 « Titrisation et autres actifs financiers transférés » des états financiers combinés annuels 2012 du Mouvement Desjardins.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque de marché en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Il est également exposé à ce risque en raison de ses activités de négociation. Le Mouvement Desjardins et ses principales composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

L'analyse des différentes composantes et mesures de risques ainsi que la structure et l'organisation de la fonction chargée de la gestion du risque de marché sont décrits plus amplement à la sous-section « Risque de marché » dans le rapport de gestion du rapport annuel 2012 du Mouvement Desjardins. De plus, des informations sur les valeurs mobilières et le risque de taux d'intérêt sont présentées aux notes 6 et 30 des états financiers combinés annuels 2012 du Mouvement Desjardins.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, par un approvisionnement en fonds stables et diversifiés, par un suivi d'indicateurs ainsi que par un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement et ses composantes ont établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit et de tolérance au risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Les politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques de gestion en matière de risque de liquidité.

L'implantation de l'accord de Bâle III renforcera les exigences internationales minimales de liquidité par la mise en application du ratio de liquidité à court terme (LCR) ainsi que du ratio de liquidité à long terme (NSFR). Le Comité de Bâle a publié récemment un échéancier et des directives aux fins de la mise en application graduelle du ratio LCR à partir de 2015. Les règles de la mise en application des exigences liées au ratio NSFR sont toujours à l'étude et devraient entrer en vigueur en 2018. Dans le cadre de sa politique sur la gestion du risque de liquidité, le Mouvement Desjardins surveille déjà ces deux ratios sur une base régulière et entend respecter les nouvelles normes au moment de leur entrée en vigueur.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document intitulé « Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité ». Les scénarios permettent d'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise, de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins et d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements, et ce en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Les éléments relatifs à la structure et l'organisation de la fonction chargée de la gestion du risque de liquidité sont décrits plus amplement à la sous-section « Risque de liquidité » dans le rapport de gestion du rapport annuel 2012 du Mouvement Desjardins.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel se définit comme le risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte des objectifs ou un impact négatif sur la réputation.

Ce risque est inhérent à toute activité commerciale, aux activités internes et aux activités imparies. Les pertes peuvent émaner principalement de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation, de dysfonctionnements des systèmes ainsi que de problèmes dans la gestion des processus.

Les éléments relatifs à la structure et l'organisation de la fonction chargée de la gestion du risque opérationnel sont décrits plus amplement à la sous-section « Risque opérationnel » dans le rapport de gestion du rapport annuel 2012 du Mouvement Desjardins.

RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance est lié à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qui peut avoir des répercussions sur leur rentabilité.

Les éléments relatifs à structure et l'organisation de la fonction chargée de la gestion du risque d'assurance sont décrits plus amplement à la sous-section « Risque d'assurance » dans le rapport de gestion du rapport annuel 2012 du Mouvement Desjardins.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique désigne la possibilité de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

Les éléments relatifs à la gestion du risque stratégique sont décrits plus amplement à la sous-section « Risque stratégique » dans le rapport de gestion du rapport annuel 2012 du Mouvement Desjardins.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation représente le risque de perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, actions ou inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus, fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

Les éléments relatifs à la gestion du risque de réputation sont décrits plus amplement à la sous-section « Risque de réputation » dans le rapport de gestion du rapport annuel 2012 du Mouvement Desjardins.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION GLOBALE DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

Le Mouvement Desjardins, premier groupe financier coopératif du Canada et cinquième à l'échelle mondiale, exerce ses activités au sein d'un marché hautement concurrentiel. Sa politique de rémunération globale est influencée à la fois par son besoin de recruter les talents nécessaires pour assurer son développement et par sa nature coopérative. Comme toute institution financière responsable, le Mouvement Desjardins accorde une attention particulière à la gestion des risques au bénéfice de ses membres et de ses clients. Cela le pousse notamment à maintenir son niveau de capitalisation qui se situe au-dessus des normes de l'industrie. Sa politique en matière de rémunération globale reflète cette considération.

La politique de rémunération globale du Mouvement tient compte d'études salariales spécifiques auprès de groupes financiers coopératifs de différents pays dont l'envergure est comparable à celle du Mouvement Desjardins ainsi que de la médiane du marché financier canadien afin de permettre le recrutement et la rétention des talents nécessaires pour son développement.

Gouvernance et gestion du risque en matière de rémunération globale

Le Mouvement Desjardins a établi depuis plusieurs années une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Cette gouvernance s'articule autour des responsabilités des instances décisionnelles suivantes:

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de la politique de rémunération du Mouvement Desjardins, de l'établissement des objectifs annuels ainsi que de l'évaluation annuelle des résultats tant individuels que collectifs des cadres supérieurs membres du comité de direction ainsi que du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins. Le conseil est également responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale de l'ensemble des employés. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement.

Il établit aussi un encadrement s'appliquant à l'ensemble des régimes particuliers d'intéressement du personnel de vente et de placement du Mouvement.

Tous les régimes prévoient le droit du conseil d'administration de diminuer ou d'annuler le paiement de bonus lors de situations exceptionnelles. Le conseil n'a pas eu à exercer ce droit en 2012. Le conseil s'adjoint les services d'un expert indépendant, qui soutient le Mouvement Desjardins à l'égard de la rémunération globale de ses cadres supérieurs depuis 2005.

LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

La commission Ressources humaines se compose de quatre membres du conseil d'administration et du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins. Cette commission est responsable de formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard de l'ensemble des éléments de rémunération globale de tous les employés et cadres du Mouvement à l'exception du président et chef de la direction. Ses membres, à l'exclusion du président et chef de la direction, sont les mêmes que ceux du comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement.

La commission s'adjoint également les services d'un expert indépendant pour la réalisation de ses travaux.